



Révocation décision imputabilité

Par **louvel brigitte**, le **23/11/2016** à **16:51**

Bonjour!

La commission de réforme m'avait attribué l'imputabilité au service en 2012 et 2016.(2011=recours administratif pour reconnaissance imputabilité au service par collectivité)

1 autre recours administratif ayant été engagé également par mes soins en 2012,contre la collectivité employeur en annulation d'1 arrêté de refus de reconnaissance.

EN 2016,suite à ce dernier acte la collectivité a fait demande d'1 expertise psychiatrique qui m'a défavorisé dans le sens d'1 non justification d'imputabilité au service(reproches de vouloir reporter la faute à l'employeur)

Suite à cette expertise,la Commission de réforme a remis(suite retraite invalidité=inaptitude totale à toutes fonctions+disponibilité d'office)complètement en cause les 2 décisions prises auparavant par cette commission en 2012 et 2016.

Je ne comprends plus comment 2 décisions administratives peuvent-être "balayées"surtout décidées à l'unanimité par des médecins différents à chaque commission.

Qu'en pensez-vous?

Merci d'avance!

Cordialement B.Louvel